

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 28 février 2018, à 19 h 30.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi (par téléphone), Aïsa Pehi et Melissa Wall, commissaires; et Sergio Di Marco et Bob Pellerin, commissaires-parents.

Absents: Stéphane Henley, commissaire-parent, et Paul Lamoureux, directeur général.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale; Florence Delorme, directrice des Affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Roma Medwid, consultante; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 19 h 31

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant la terre sur laquelle nous nous assemblons, qui est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

Le commissaire Peter MacLaurin demande que soit noté le fait qu'il n'était pas en faveur d'une mise à jour du fichier de la séance juste avant le début de la séance.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2018/02/28-CA-001 soit adopté tel qu'il a été modifié.

CC-180228-CA-0076

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

Approbation du
procès-verbal
24 janvier 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 24 janvier 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CC-180228-CA-0077

Adopté à l'unanimité

3.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

4.0 Rapports de la présidente et du directeur général

4.1 Rapport de la présidente

La présidente présente son rapport mensuel en commentant les activités suivantes :

- La Compétition de robotique CRC présentée par l'école secondaire Laval Senior. Le thème cette année était le football et il était très intéressant de voir comment les élèves du secondaire et du cégep provenant d'un peu partout au Québec avaient fabriqué un robot pouvant lancer un ballon de football.
- La consultation du ministère sur la formation professionnelle. La consultation vise à améliorer l'offre de services pour répondre aux besoins des élèves et à rehausser l'image de la formation professionnelle pour qu'elle soit vue comme une solution viable à l'éducation postsecondaire.
- L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) exerce des pressions sur le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) pour qu'il reconnaisse la communauté anglophone comme un secteur distinct dans le domaine de l'éducation afin qu'elle puisse bénéficier d'un plus grand nombre de possibilités de financement.
- L'ACSAQ a fait une présentation à la commission parlementaire sur l'éducation concernant le projet de loi 166 : Loi portant réforme du système de taxation scolaire. La présentation a permis au MEES d'écouter et de mieux comprendre la position des sept commissions scolaires anglophones à l'égard de la gestion et du contrôle de la taxation scolaire.
- L'ACSAQ a rencontré la ministre du Patrimoine canadien pour discuter du Programme de contestation judiciaire du Canada relativement aux commissions scolaires anglophones.
- Le Regroupement lavallois pour la réussite éducative (RLPRE) a lancé l'édition 2018 de sa campagne « Les Journées de la persévérance scolaire ». Le lancement a eu lieu à l'école secondaire Laval Junior le 8 février dernier.
- Les nombreux événements scolaires auxquels elle a assisté.

4.2 Rapport du directeur général

Le directeur général adjoint fait une mise à jour des diverses activités en lien avec les orientations de la direction générale, dont les activités suivantes :

- Il a participé au gala de l'édition 2018 de l'événement « Canada's Outstanding Principals » présenté à Toronto par l'organisme The Learning Partnership. Alan Simoneau, le directeur de l'école secondaire Lake of Two Mountains, était l'un des trois lauréats provenant du Québec. La lauréate de l'année dernière, Mary Lazaris, directrice de l'école primaire Hillcrest, assistait également à la cérémonie.
- La question de l'inclusion des groupes ethniques et des personnes ayant des besoins particuliers demeure une préoccupation au Canada.
- La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a dépassé son taux de diplomation de 85 %. Celui-ci était de 82,8 % pour l'année scolaire 2015-2016 et de 85,9 % pour l'année scolaire 2016-2017. Félicitations à toutes les personnes qui jouent un rôle dans l'éducation des élèves de notre commission scolaire.

En réponse à un commentaire du commissaire Paolo Galati, la présidente précise que toutes les écoles soulignent chaque année, en février, la Journée contre l'intimidation / la Journée du chandail rose, et qu'il s'agit là d'une merveilleuse initiative.

5.0 Affaires découlant du procès-verbal

5.1 Politique d'évaluation du personnel

La présidente informe le conseil que le comité des ressources humaines a pris connaissance des derniers commentaires et tenu compte les recommandations.

Politique d'évaluation du personnel

CC-180228-HR-0078

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0040 autorisant la tenue d'une consultation sur le projet de politique d'évaluation du personnel;

ATTENDU QUE la période de consultation a pris fin le 4 décembre 2017 et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliozakis que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2017-HR-10 : Évaluation du personnel.

Adopté à l'unanimité

5.2 Prolongation des arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier

En réponse aux préoccupations exprimées par le conseil, le directeur du Service des ressources humaines fait savoir que les négociations des arrangements locaux ont pris fin et que les parties sont arrivées à une entente de principe. Le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier doit maintenant présenter l'entente de principe à ses membres et tenir un vote. Lorsque les membres auront voté, le texte de l'entente sera rédigé afin que l'entente soit ratifiée avant le 30 juin 2018.

Prolongement des arrangements locaux – Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier

CC-180228-HR-0079

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171213-HR-0062 approuvant la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier jusqu'au 1^{er} avril 2018;

ATTENDU QUE ces arrangements locaux doivent faire l'objet d'une prolongation supplémentaire pour permettre au Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier de terminer la consultation auprès de ses membres et permettre à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et au Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier de rédiger les textes de ces arrangements.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité des ressources humaines, le conseil des commissaires approuve la prolongation des arrangements locaux entre la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier jusqu'au 30 juin 2018.

Adopté à l'unanimité

5.3 Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles

La présidente fait savoir que ce projet de politique a fait l'objet de longues discussions par le comité de gouvernance et d'éthique et que les modifications proposées y ont été intégrées.

Politique sur la divulgation d'actes répréhensibles

CC-180228-CA-0080

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-171213-CA-0059 approuvant la tenue d'une consultation sur le projet de politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles;

ATTENDU que la période de consultation a pris fin le 12 janvier 2018 et que la rétroaction reçue a été prise en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la politique n° 2018-CA-23 : Politique régissant la divulgation d'actes répréhensibles.

Adopté à l'unanimité

6.0 Décisions du conseil

6.1 Affaires corporatives et secrétaire générale

6.1.1 Rapport du comité d'appel

Le commissaire Guy Gagnon suggère de modifier la résolution afin d'y supprimer toute référence au genre. Le conseil exprime son accord.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que les membres du conseil se réunissent à huis clos.

HEURE : 19 h 56

Le commissaire Emilio Migliozi intègre la séance.

HEURE : 20 h 00

La séance reprend.

HEURE : 20 h 07

Rapport du comité d'appel ATTENDU QUE « l'élève A » fréquente actuellement l'école primaire Hillcrest et réside dans le bassin d'alimentation de l'école;

CC-180228-CA-0081

ATTENDU QUE le parent de « l'élève A » a présenté une demande de modification en janvier 2016 afin de rapprocher l'arrêt de l'autobus assurant le transport de l'élève à l'école de la Commission scolaire Sir-Wilfrid Laurier qu'il fréquente actuellement;

ATTENDU que les demandes de modification faites par le parent en janvier 2016, en mars 2016 et en novembre 2016 ont été étudiées par les différents directeurs et les différents services et qu'elles ont toutes été refusées;

ATTENDU QUE le parent a aussi demandé une révision des services de transport offerts à « l'élève A » et a rempli les documents nécessaires en vertu de la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision concernant un élève;

ATTENDU que le directeur général a étudié le dossier de « élève A » et que les parents de « l'élève A » ont été informés de la décision administrative dans un courriel daté du 18 août 2017 précisant que la demande de déplacement de l'arrêt de l'autobus assurant le transport de l'élève était refusée;

ATTENDU QUE les membres du comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se sont rencontrés le 30 janvier 2018 pour étudier la demande du parent de « l'élève A » concernant une révision des services de transport offerts à « l'élève A »;

ATTENDU QUE le parent a été invité à une rencontre du comité d'appel pour présenter la position de sa famille à l'égard de sa demande initiale de modification de l'emplacement de l'arrêt d'autobus;

ATTENDU QUE le comité d'appel a étudié la demande de modification présentée par le parent ainsi que toutes les informations pertinentes;

ATTENDU QUE l'explication présentée par le parent pour appuyer sa demande fait référence à une situation qui n'est pas du ressort de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le comité d'appel a fait savoir que l'emplacement actuel de l'arrêt d'autobus est conforme aux dispositions de la politique n° 1999-TS-01 : Politique de transport et manuel des procédures;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier statue qu'il n'est pas nécessaire d'apporter des modifications à l'emplacement de l'arrêt de l'autobus assurant le transport de « l'élève A » de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

6.1.2 Amendements au règlement Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents

La présidente fait savoir que les amendements proposés ont fait l'objet de longues discussions par le comité de gouvernance et d'éthique et qu'il est maintenant possible de procéder à une consultation sur ce sujet.

Amendements au règlement Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents

CC-180228-CA-0082

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-100623-CA-0147 approuvant le règlement n° BL2009-CA-19 : Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de modifier le règlement pour tenir compte de la réalité actuelle entourant la procédure de plainte de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la tenue d'une consultation sur les modifications au règlement n° BL2009-CA-19 : Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

ET QUE le conseil des commissaires approuve la tenue d'une consultation de 30 jours commençant le 12 mars 2018 et se terminant le 10 avril 2018 avec le comité de parents, le conseil d'établissement et le protecteur de l'élève.

Adopté à l'unanimité

6.1.3 Appellation du centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL

En réponse aux questions du vice-président, le directeur général adjoint apporte les précisions suivantes :

- Comme le centre appartient aux deux commissions scolaires, elles sont toutes deux représentées au conseil d'établissement. La Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est responsable de la paie de tous les employés du centre, et ces employés sont des employés de l'une ou l'autre commission scolaire.
- Le directeur du centre travaille également pour les deux commissions scolaires et siège au conseil d'établissement. Il fait rapport régulièrement au directeur général adjoint.
- Le directeur du centre réalise son autoévaluation et fait l'objet d'une évaluation par la CSSMI.

Appellation du centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL

CC-180228-CA-0083

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier a adopté la résolution n° CC-130925-AE-0019, concluant une entente avec la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles portant sur le partage des locaux, des équipements, des revenus et des coûts liés à la mise sur pied d'un nouveau centre multiservice pour la région des Laurentides, actuellement connu sous le nom Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL;

ATTENDU QUE le centre a ouvert ses portes en septembre 2017;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement du centre a suivi la procédure de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles pour la sélection d'un nom (*Procédure relative à l'adoption du choix du nom d'un nouvel établissement ou au changement de nom d'un établissement existant*);

ATTENDU QUE le conseil d'établissement du centre a organisé un concours ouvert aux élèves et aux employés afin de trouver un nom reflétant la vocation du centre;

ATTENDU QUE le conseil d'établissement du centre a étudié les résultats du concours et a recommandé les noms ci-dessous selon l'ordre de priorité suivant :

- (1) Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre
- (2) Centre de formation Expérience-Construction Vocational Centre

ATTENDU QUE, lors de la séance du 27 février 2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles a attribué les noms de Centre de formation Construc-Plus et de Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre au Centre de formation professionnelle CSSMI-CSSWL;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier appuie la décision de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et attribue les noms de Centre de formation Construc-Plus et Centre de formation Construc-Plus Vocational Centre à l'immeuble situé au 246, allée du Golf, Saint-Eustache (Québec);

ET QUE l'acte d'établissement et le plan triennal soient modifiés pour tenir compte de ce nouveau nom.

Adopté à l'unanimité

6.2 Ressources financières

6.2.1 Élaboration du budget 2018-2019

La présidente fait savoir que le contenu des documents portant sur l'élaboration du budget 2018-2019 est semblable à celui du budget 2017-2018.

Élaboration du budget
2018-2019

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a entamé le processus d'élaboration du budget pour l'année scolaire 2018-2019;

CC-180228-FR-0084

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique fait obligation à la commission scolaire de rendre publics les objectifs et les principes de la répartition de son budget;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a élaboré son processus budgétaire 2018-2019;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Ailsa Pehi que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la tenue d'une consultation sur le processus budgétaire 2018-2019, tel qu'il apparaît au document n° SWLSB-2018/02/28-FR-001;

ET QUE la consultation soit pour une période de 45 jours commençant le 1^{er} mars 2018 et se terminant le 16 avril 2018 avec les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), section Sir-Wilfrid-Laurier, et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL).

Adopté à l'unanimité

6.3 Ressources matérielles et transport

6.3.1 Rectificatifs de commande – projet de rénovation – école primaire Our Lady of Peace

6.3.1.1 Rectificatif de commande n° 8

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir que ce rectificatif de commande porte sur diverses modifications mécaniques, électriques et structurales. La plus importante modification porte sur l'enlèvement des matériaux d'isolation dans le plafond et les travaux concernant les conduits.

En réponse à une question du commissaire Peter MacLaurin, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise que la commission scolaire reçoit un remboursement de taxes de 6,8 %.

Rectificatifs de commande
n° 8 – projet de rénovation
– école primaire Our Lady
of Peace

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170426-MR-0078, octroyant le contrat pour le réaménagement intérieur complet de l'école primaire Our Lady of Peace à Corporation de construction Germano, au coût total de 1 668 099,00 \$, avant les taxes (1 917 896,83 \$, toutes taxes comprises);

CC-180228-MR-0085

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les rectificatifs de commande suivants :

Numéro de résolution	Raison du rectificatif	Coût du rectificatif (toutes taxes comprises)	Nouveau budget (toutes taxes comprises)
EC-170927-MR-0004	Désamiantage du plafond de la salle mécanique, modifications de la quincaillerie et du mobilier et ajout de deux casiers	18 725,04 \$	1 936 621,87 \$
EC-171025-MR-0011	Diverses modifications au système mécanique et au système électrique, modifications aux parapets de toiture et divers changements architecturaux à l'intérieur de l'immeuble	35 522,18 \$	1 972 144,04 \$
EC-171122-MR-0024	Remplacement des tuiles de plafond, diverses modifications aux blocs sanitaires, remplacement du conduit d'égout souterrain et diverses modifications sur le plan architectural	89 698,63 \$	2 061 842,68 \$
EC-180228-MR-0041	Diverses modifications mécaniques, électriques et de plomberie	24 627,30 \$	2 086 469,97 \$

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, d'autres rectificatifs de commande ont été présentés pour régler divers problèmes mécaniques, électriques et de structure, totalisant 73 150,68 \$, avant les taxes (84 104,99 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, le conseil des commissaires doit approuver le présent rectificatif de commande, car le coût initial du projet est maintenant majoré de plus de 10 %;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 73 150,68 \$, avant les taxes (84 104,99 \$, \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 887 866,90 \$, avant les taxes (2 170 574, 97 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.3.1.2 Rectificatif de commande n° 9

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport informe le conseil qu'il a rencontré l'entrepreneur et que le prix qu'il a réussi à négocier est de 66 000 \$ pour les frais engagés en raison du nombre de rectificatifs de commande, ce qui a entraîné la prolongation du contrat.

En réponse à une question du commissaire Guy Gagnon, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fait savoir qu'au moment de la rédaction de la lettre du 6 septembre 2017, il n'y avait aucun moyen de savoir si les sous-traitants soumettraient des réclamations contre l'entrepreneur. Il n'est plus possible de faire une réclamation, car le délai est maintenant dépassé.

Rectificatifs de commande n° 9 – projet de rénovation – école primaire Our Lady of Peace

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170426-MR-0078, octroyant le contrat pour le réaménagement intérieur complet de l'école primaire Our Lady of Peace à Corporation de construction Germano, au coût total de 1 668 099,00 \$, avant les taxes (1 917 896,83 \$, toutes taxes comprises);

CC-180228-MR-0086

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a approuvé les rectificatifs de commande suivants :

Numéro de résolution	Raison du rectificatif	Coût du rectificatif (toutes taxes comprises)	Nouveau budget (toutes taxes comprises)
EC-170927-MR-0004	Désamiantage du plafond de la salle mécanique, modifications de la quincaillerie et du mobilier et ajout de deux casiers	18 725,04 \$	1 936 621,87 \$
EC-171025-MR-0011	Diverses modifications au système mécanique et au système électrique, modifications aux parapets de toiture et divers changements architecturaux à l'intérieur de l'immeuble	35 522,18 \$	1 972 144,04 \$
EC-171122-MR-0024	Remplacement des tuiles de plafond, diverses modifications aux blocs sanitaires, remplacement du conduit d'égout souterrain et diverses modifications sur le plan architectural	89 698,63 \$	2 061 842,68 \$
EC-180228-MR-0041	Diverses modifications mécaniques, électriques et de plomberie	24 627,30 \$	2 086 469,97 \$
EC-180228-MR-0085	Diverses modifications mécaniques, électriques et structurales	84 104,99 \$	2 170 574,97 \$

ATTENDU QUE, lors de l'exécution du projet de rénovation, un autre rectificatif de commande a été présenté concernant des frais généraux engagés en raison de la prolongation du délai d'exécution à la suite des nombreux rectificatifs de commande, totalisant 66 000,00 \$, avant les taxes (75 883,50 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics, le conseil des commissaires doit approuver le présent rectificatif de commande, car le montant initial du projet est maintenant majoré de plus de 10 %.

ATTENDU QU'il s'agit du dernier rectificatif de commande pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le rectificatif de commande totalisant 66 000,00 \$, avant les taxes (75 883,50 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 953 866,90 \$, avant les taxes (2 246 458,47 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.3.2 *Engagement d'un entrepreneur – remplacement des portes et des fenêtres – école secondaire régionale Laurentian*

En réponse aux questions, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport apporte les précisions suivantes :

- Le soumissionnaire conforme le plus bas a été contacté et a dit qu'il avait bon espoir de pouvoir effectuer les travaux au prix de la soumission. Le prix du plus bas soumissionnaire est comparable au prix du prochain plus bas soumissionnaire.
- Le contrat porte sur le remplacement de toutes les fenêtres et de toutes les portes extérieures.

Engagement d'un entrepreneur – remplacement des portes et des fenêtres – école secondaire régionale Laurentian

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de remplacer un grand nombre de portes et de fenêtres à l'école secondaire régionale Laurentian;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a adopté les mesures 50621, 50625 et 50626 dans le but de soutenir financièrement les commissions scolaires dans la réparation, l'entretien et la rénovation de ses immeubles;

CC-180228-MR-0087

ATTENDU QU'un appel d'offres public pour le remplacement des portes et des fenêtres à l'école secondaire régionale Laurentian a été sollicité et que les soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres ont été ouvertes le 8 février 2018;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée par l'architecte;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat pour le remplacement des portes et des fenêtres de l'école secondaire régionale Laurentian à Aluminium J. Clément inc. au coût total de 772 500,00 \$ avant les taxes (888 181,88 \$, toutes taxes comprises);

ET QUE la présidente et le directeur général ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.4 *Ressources humaines*

6.4.1 *Comité de sélection – direction adjointe des Services pédagogiques*

La présidente demande des volontaires pour siéger à ce comité de sélection.

Comité de sélection – direction adjointe des Services pédagogiques

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif proposé pour 2017-2018 et a procédé à la création du poste de direction adjointe des Services pédagogiques;

CC-180228-HR-0088

ATTENDU QUE, conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET à l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*, un comité de sélection doit être mis sur pied pour mener les entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la mise sur pied d'un comité de sélection composé des membres suivants pour mener les entrevues pour le poste de direction adjointe des Services pédagogiques :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Peter MacLaurin
Commissaire-parent :	Sergio Di Marco
Commissaire substitut :	Paolo Galati
Commissaire-parent substitut :	Bob Pellerin
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Directeur des Services pédagogiques	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

6.4.2 Comité de sélection – coordonnateur du Service des technologies de l'information

La présidente demande des volontaires.

Comité de sélection –
coordonnateur du Service
des technologies de
l'information

CC-180228-HR-0089

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-170125-HR-0050 approuvant l'organigramme administratif proposé pour 2017-2018;

ATTENDU QUE le poste de coordonnateur du Service des technologies de l'information est actuellement vacant;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des cadres scolaires du Québec, section Sir-Wilfrid-Laurier*, ET à l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : *Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier*, un comité de sélection doit être mis sur pied pour mener les entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la mise sur pied d'un comité de sélection composé des membres suivants pour mener les entrevues pour le poste de coordonnateur du Service des technologies de l'information :

Présidente :	Jennifer Maccarone
Commissaire :	Guy Gagnon
Commissaire-parent :	Bob Pellerin
Commissaire substitut :	Paolo Galati
Commissaire-parent substitut :	Sergio Di Marco
Directeur général ou son délégué	
Directeur du Service des ressources humaines	
Directeur du Service des technologies de l'information	
Représentant de l'AQCS	
Représentant de l'AASWL	

Adopté à l'unanimité

7.0 Points d'information

7.1 Plan d'engagement vers la réussite – prochaines étapes

La présidente informe le conseil que la commission scolaire doit s'assurer que l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite avance bien puisque la date limite pour le soumettre au MEES est le 28 juin 2018. Les prochaines étapes sont les suivantes :

- Planification stratégique;
- La tenue d’assemblées publiques avec les membres de la communauté scolaire pour obtenir leurs opinions et commentaires concernant la direction que doit prendre la commission scolaire;
- Le MEES a donné les grandes orientations et les objectifs suivants :
 - Orientations :
 - L’atteinte du plein potentiel de toutes et de tous;
 - Des milieux inclusifs et propices au développement, à l’apprentissage et à la réussite;
 - La mobilisation des acteurs et des partenaires autour de la réussite éducative.
 - Objectifs :
 - Diplomation et qualification – Le MEES demande à toutes les commissions scolaires d’augmenter le taux de diplomation à 85 % d’ici 2030. Notre commission scolaire a déjà dépassé ce taux et compte poursuivre ses efforts pour l’augmenter encore plus;
 - Équité – La commission scolaire doit réduire de 50 % les écarts de réussite entre les différents groupes d’élèves;
 - Prévention – D’ici 2025, augmenter à 80 % la proportion d’enfants qui entrent à l’école sans présenter de facteurs de vulnérabilité en lien avec leur développement. Le ministère de la Famille est profondément engagé dans l’atteinte de cet objectif, car l’écart financier doit être resserré pour que tous puissent avoir un accès égal aux services;
 - Maîtrise de la langue :
 - D’ici 2030, augmenter à 90 % le taux de réussite à l’épreuve ministérielle d’écriture, langue d’enseignement, de la 4^e année du primaire dans le réseau public. La commission scolaire doit s’assurer que le MEES comprenne clairement que, pour les commissions scolaires anglophones, l’objectif doit être atteint dans les deux langues.
 - Augmenter de 5 % la part de la population adulte du Québec démontrant des compétences élevées en littératie, conformément au Programme 2011 pour l’évaluation internationale des compétences des adultes;
 - Parcours scolaire – D’ici 2030, réduire à 10 % la proportion d’élèves entrant à l’école secondaire à 13 ans ou plus;
 - Milieu de vie – D’ici 2030, s’assurer du bon état de tous les bâtiments scolaires.

Les membres du conseil ont entrepris les premières étapes et suggèrent l’ajout des sujets suivants à la liste des objectifs : citoyenneté numérique, santé et bien-être, sécurité, compétence et qualité du personnel enseignant, communications, programmes de formation, gestion financière, engagement communautaire et partenariats.

La présidente recommande la tenue d’une assemblée publique à Laval et au centre administratif. L’assemblée publique qui aurait lieu au centre administratif serait accessible par visioconférence de l’école secondaire Joliette, de l’école secondaire régionale Laurentian et de l’académie Sainte-Agathe.

7.2 Échanges entre membres de la communauté – école primaire Franklin Hill

La présidente fait savoir que les membres de la communauté scolaire de l’école primaire Franklin Hill feront l’objet d’une consultation à l’école même, le 20 mars 2018, concernant la vocation de l’école et la façon dont la commission scolaire pourrait soutenir les besoins de la communauté de l’école. Une consultation a été menée il y a trois ans concernant l’offre de service de l’école en raison de son agrandissement, mais on considère qu’il serait possiblement dans l’intérêt de la commission scolaire de consulter les membres de la communauté à nouveau pour voir si leurs besoins ont changé.

7.3 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

La commissaire Ailsa Pehi fait une mise à jour des activités de la Fondation en commentant les points suivants :

- Un dernier compte a été fait. La somme de 36 000 \$ a été amassée lors du gala de janvier. Merci à tous ceux qui y ont participé.

- Comme la Fondation souhaiterait recevoir les commentaires de ceux et celles qui ont assisté au gala, un sondage a été envoyé à toutes les personnes ayant fourni leurs coordonnées. Les questions portent sur le lieu du gala, leur connaissance de l'usage qui sera fait des montants amassés, la mission de la Fondation, etc. Les résultats du sondage seront révélés lorsqu'ils auront été compilés.
- La somme de 5400 \$ a été amassée lors du match de hockey du Rocket de Laval au profit de la Fondation.
- Des auditions pour Les étoiles Laurier du gala Laurier auront lieu les 19 et 21 avril 2018. Toutes les informations concernant cet événement ont été communiquées aux écoles.

7.4 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Bob Pellerin fait savoir que la rencontre portait sur les commentaires reçus à la suite des consultations sur les révisions à la politique et aux procédures sur les sorties éducatives et à la politique sur l'utilisation des ressources des technologies de l'information et de la communication. Les membres du comité de parents n'ont eu rien à dire sur la politique sur les technologies de l'information mais ont exprimé des réserves concernant les procédures sur les sorties éducatives relativement aux pourboires.

La présidente félicite l'école secondaire Joliette pour l'organisation de son premier *Kindness, Community and Compassion Breakfast*, un petit-déjeuner communautaire sur le thème de la gentillesse et de la compassion, qui a été très bien reçu par les membres de la communauté.

La commissaire Melissa Wall quitte la séance.

HEURE : 20 h 40

7.5 ACSAQ

Le rapport de l'ACSAQ a été donné au point 4.1.

8.0 Période de questions

Aucune question n'est posée.

9.0 Correspondance

La présidente attire l'attention du conseil sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

10.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

IL EST PROPOSÉ PAR la présidente que le conseil se réunisse à huis clos.

HEURE : 20 h 41

La commissaire Melissa Wall réintègre la séance pendant la réunion à huis clos.

La séance reprend.

HEURE : 21 h 16

11.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon de lever la séance.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 17

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 25 avril 2018